Règlement du Trail de ‘’La Montliardaise’’

Date : **6 Novembre 2022**
Départ : **A la Garenne de Moulidars (16) : 7H30 le 39km – 8H30 le 24 km – 9H00 le 17 km – 9H30 le 13,5 km – 10H le 9 km – 9H15 marche nordique de 12 km.**
Conditions d’âge et tarif :
39km : 20 ans et + Prix 20 € / 24 km : 20 ans et + Prix 16 € / 17 km : 18 ans et + Prix 14 € / 13,5 km : 18 ans et + Prix 12 € / 9 km : 16 ans et + Prix 8 €
Marche nordique : 12 €
Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
Inscriptions et retraits des dossards : **Par courrier, reçu avant le 02 Novembre 2022 à :**
David Rapeau 60 route de l’océan 16290 Moulidars. Chèque à l’ordre de : La Montliardaise.
Le dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
Sur internet avec paiement sécurisé sur http:.ikinoa.com/
Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L’organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- **ou d'un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.**

D’après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée.

Circuits : **Les circuits sont en une seule boucle, sont à 90% nature sur chemins, sentiers et monotrace au cœur de la campagne, des vignes, des sous-bois. Découvrez suivant la distance : une carrière de gypse, des ruines, des châteaux, un pigeonnier, des fontaines.**
9 km : Dénivelé + 200m Ravitaillement +arrivée
13,5 km : Dénivelé + 300m. Ravitaillements + arrivée
17 km : Dénivelé + 450m Ravitaillements + arrivée

24 km : Dénivelé + 700m Ravitaillements + arrivée
39 km : Dénivelé + 1000m Ravitaillements + arrivée
Les parcours ne permettent l'accueil des concurrents en fauteuil.

Chronométrage à puces **: Chaque puce non rendue sera facturée 15€.**
Cadeaux et Récompenses : **Récompenses aux 3 premiers du scratch (homme et femme) + 1er de chaque catégorie**
Secours et Sécurité : **Sauveteurs - Médecin - Signaleurs aux intersections -signaleurs sur les circuits.**
Responsabilité Civile : **Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance à Allianz 16120 Châteauneuf.**
Individuelle Accident : **Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents participent sous leur entière responsabilité. Ils s'engagent à respecter le code la route tout le long du parcours.**
Divers : **Par le présent règlement l'organisation s'engage à informer les participants sur les points suivants : spécificité du parcours, conditions de course, conditions météorologiques, suivi du dernier coureur, tout abandon doit être signalé. Elle se réserve le droit d'annuler l'épreuve, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants ou des bénévoles, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. La sécurité est l'affaire de tous les intervenants, notamment des participants. Aucun accompagnement en vélo ne sera autorisé. L'organisation se réserve le droit de publier le nom des participants dans tous les résultats, d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir l'épreuve.**
Organisation : **La Montliardaise est une épreuve organisée par l'association : Trail La Montliardaise.**
Cette épreuve est inscrite au calendrier des courses hors-stades de la Charente. Elle est soumise à la règlementation de la Commission Départementale des courses hors-stades.
Renseignements : **RAPEAU David 60 route de l'océan 16290 Moulidars. 06 64 76 30 65**
lamontliardaise16.wixsite.com/lamontliardaise